

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2016

**PRESENTS** : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, RICHARD Michel, Mmes HOUEIX Marie Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, GUILLET Isabelle, MM. DUFRAICHE Vincent, HAUROGNE Ludovic, Mme LUCAS Sabrina.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à M. GALUDEC Jean Pierre. M. ROUSSEAU Serge qui a donné pouvoir à M. POSSEME Gildas.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. DUFRAICHE Vincent.

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## ***2016-04-01 : ANCIENNE MAIRIE : RENOVATION THERMIQUE : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DES MARCHES***

La consultation pour l'attribution des travaux de l'ancienne mairie a été lancée fin mai. L'annonce est parue dans le Ouest-France du 20 mai et sur le site d'annonces dématérialisées Mégalis.

17 plis sont parvenus en mairie dont une offre dématérialisée. L'ouverture des plis a eu lieu en présence de Mme LOZACH de SOLIHA, maître d'œuvre. Son rapport d'analyse est communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Après examen des offres et de l'analyse qui en a été faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
- décide de retenir les entreprises suivantes, mieux-disantes, pour la réalisation des travaux de rénovation thermique de l'ancienne mairie :

| Lot   | Montant HT  |
|---|-------------|
| Lot n°1 : GROS ŒUVRE<br>Entreprise retenue : SARL DANILO – ROCHEFORT EN TERRE                   | 7 627.74 €  |
| Lot n°2 : CHARPENTE<br>Entreprise retenue : SARL THETIOT – LA CHAPELLE CARO                     | 1 246.00 €  |
| Lot n°3 : COUVERTURE<br>Entreprise retenue : SARL CHATEL – LA GACILLY                           | 3 166.56 €  |
| Lot n°4 : MENUISERIES EXT. PVC ET INT. BOIS<br>Entreprise retenue : SARL ROUXEL – MALANSAC      | 18 363.32 € |
| Lot n°5 : PLATRERIE CLOISONS SECHES ET ISOLATION<br>Entreprise retenue : SARL BURBAN – MALANSAC | 15 601.35 € |
| Lot n°6 : REVETEMENT DE SOLS ET MURS<br>Entreprise retenue : SARL ARENA CARRELAGE - VANNES      | 2 087.06 €  |
| Lot n°7 : ELECTRICITE<br>Entreprise retenue : Ent. BRIAND – PEILLAC                             | 5 131.00 €  |
| Lot n°8 – PLOMBERIE SANITAIRES ET CHAUFFAGE<br>Entreprise retenue : POLAIR SARL – ELVEN         | 3 311.00 €  |

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>LOT N°9 – PEINTURE</b><br><b>Entreprise retenue : COLOR TECH SARL - PLOERMEL</b> | <b>10 780.63 €</b> |
|---|--------------------|

- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de PLUHERLIN, les marchés désignés ci-dessus, passés après procédure adaptée, ainsi que leurs éventuels avenants dans la limite de 5 % de leur montant initial, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

***2016-04-02 : AMENAGEMENT DE LA RUE DES TILLEULS – CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES DU MARCHE***

La consultation pour l'attribution des travaux d'aménagement de la rue des Tilleuls a été lancée fin mai. L'annonce est parue dans le Ouest-France du 24 mai et sur le site d'annonces dématérialisées Mégalis.

6 plis sont parvenus en mairie dont deux offres dématérialisées. Les offres ont fait l'objet d'une analyse par le bureau d'études QUARTA, maître d'oeuvre. Son rapport d'analyse est communiqué à chacun des membres du Conseil Municipal.

Après examen des offres et de l'analyse qui en a été faite, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir les options 1 et 2 pour la réalisation de ces travaux ;
- décide de retenir l'entreprise suivante, mieux-disante, pour la réalisation d'aménagement de la rue des Tilleuls :

| <b>Lot</b>  | <b>Montant HT</b>  |
|---|--------------------|
| <b>Lot unique – Travaux de voirie</b><br><b>Entreprise retenue : CHARIER TP</b> | <b>59 206.50 €</b> |

- Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune de PLUHERLIN, le marché désigné ci-dessus, passé après procédure adaptée, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite de 5 % de leur montant initial, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

***2016-04-03 : TRAVAUX 2017 : ETABLISSEMENT D'UN PROGRAMME***

Il n'y a plus nécessité de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Départemental avant le 1<sup>er</sup> octobre pour l'année suivante comme par le passé. Les dossiers peuvent être déposés toute l'année. En revanche, il faut d'ores et déjà se préoccuper des travaux à prévoir pour 2017.

Pour 2017, la commune s'était engagée à rendre accessible les bâtiments communaux pour une estimation à 80 000 € HT. Par ailleurs l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique avait été décidée pour un montant estimé à 10 000 €HT.

Le Conseil Municipal, après discussion, propose d'étudier la faisabilité des travaux suivants au titre de l'année 2017 :

- Aménagement d'une aire de camping-cars : compte-tenu de la hausse de la fréquentation des camping-caristes dans le secteur, un aménagement sommaire d'une aire pourrait être envisagé sur la parcelle au-dessus du lavoir.
- salle Françoise d'Amboise : il est proposé de faire appel à un bureau d'études afin de réfléchir à une affectation pour cette salle à ce jour sous utilisée.
- Complexe sportif Albert Allain : il est proposé l'installation de toilettes extérieures.

- Chemins ruraux : il est proposé de curer les fossés de ces chemins et d'araser l'herbe qui pousse au milieu des chemins afin d'assurer leur pérennité.
- City park : des jeux de basket et/ou de hand pourraient être installés en extérieur pour les adolescents.
- accessibilité de la voirie : certains des travaux préconisés dans le document PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) pourraient être réalisés en régie par les employés communaux. Ceux-ci sont à prioriser.
- panneau d'affichage pour les manifestations pluherlinoises : un tel panneau pourrait être installé à la Regobe et à Tournebride afin d'assurer une meilleure publicité pour les manifestations organisées sur la commune.

Une évaluation du coût de ces travaux sera effectuée afin que le Conseil Municipal puisse faire des choix et établir des priorités. Le Conseil Municipal pourra ainsi se prononcer sur les travaux à réaliser au titre de l'année 2017 lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### ***2016-04-04 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : CHARGES POUR LE BUDGET GENERAL***

Chaque année, le budget « commune » supporte de fait des charges de fonctionnement concernant les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la médiathèque. Il s'agit de frais d'entretien et de frais de gestion. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette charge en adoptant le principe du reversement d'un forfait de 700 € / an au budget principal de la commune pour prendre en compte ces frais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe du reversement par le budget « panneaux photovoltaïques » d'un forfait de 700 € / an au budget principal de la commune pour prendre en compte ces frais.

#### ***2016-04-05 : ANCIENNE MAIRIE : LOCATAIRE- SOLUTIONS A APPORTER LE TEMPS DES TRAVAUX***

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'ancienne mairie, les occupants du logement n°02 vont devoir déménager. Ce déménagement étant indépendant de leur volonté, il convient que la commune leur trouve une solution provisoire.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité, décide :

- de leur trouver une location provisoire le temps des travaux de rénovation de leur logement. Dans cette hypothèse le contrat de location sera conclu entre la commune et le propriétaire du logement pour une période limitée à la durée des travaux.
- que la commune prendra en charge la différence entre leur loyer actuel versé à la commune (221.76 € / mois) et le loyer du logement qui leur sera trouvé, uniquement pendant la durée des travaux. A l'issue des travaux, ils devront soit réintégrer leur logement soit louer un autre logement à leur entière charge.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions financières ou autres permettant que cette période délicate se passe au mieux pour les locataires.

#### ***2016-04-06 : GRAND BASSIN DE L'OUST : SIGNATURE DE LA NOUVELLE CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX***

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts. Cet engagement est formalisé dans le cadre d'une charte d'entretien des espaces communaux signée avec le Grand Bassin de l'Oust.

Compte tenu des récentes évolutions règlementaires (Loi LABBE...), le Grand Bassin de l'Oust a mis à jour la charte d'entretien des espaces communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la signature de cette charte avec le même niveau d'exigence que la précédente c'est-à-dire le niveau trois ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

**2016-04-07 : QUESTEMBERG COMMUNAUTE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015**

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement de la coopération intercommunale, Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance du rapport d'activité pour l'année 2015 de QUESTEMBERG Communauté. Il demande l'avis du conseil concernant ce rapport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant ce rapport d'activité 2015.

**2016-04-08 : QUESTEMBERG COMMUNAUTE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le fonds de concours communautaire au titre de l'enveloppe ADS à hauteur de 4 200 € affecté au financement de la rénovation de l'ancienne mairie :

| Dépenses                   | Montant HT         | Recettes                                    | Montant            |
|----------------------------|--------------------|---|--------------------|
| Rénovation ancienne mairie | 73 354.66 €        | A la charge de la Commune                   | 69 154.66 €        |
|                            |                    | Fonds de Concours<br>Questemberg Communauté | 4 200.00 €         |
| <b>TOTAL</b>               | <b>73 354.66 €</b> | <b>TOTAL</b>                                | <b>73 354.66 €</b> |

**2016-04-09 : FINANCES – ADOPTION DE DECISIONS MODIFICATIVES**

Concernant le budget communal, il s'agit d'une intégration par opération d'ordre budgétaire concernant l'étude pour l'ancienne mairie. La proposition de décision modificative n°01 est la suivante :

| IMPUTATION | SENS                      | MONTANT     |
|------------|---------------------------|-------------|
| 2132       | Dépenses - investissement | + 1500.00 € |
| 2031       | Recettes - investissement | + 1500.00 € |

Concernant le budget assainissement : il s'agit de la restitution de la garantie à première demande de la SAUR concernant le contrat d'affermage échu au 31 décembre 2015 qui nécessite de prendre une décision modificative. La proposition est la suivante :

| IMPUTATION | SENS                      | MONTANT    |
|------------|---------------------------|------------|
| 165        | Dépenses - investissement | + 315.00 € |
| 2315       | Dépenses - investissement | - 315.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les décisions modificatives ci-dessus.

## ***2016-04-10 : CADASTRE NAPOLEONIEN : RENOVATION ET DEMANDES DE SUBVENTION***

La commune dispose dans ses archives du cadastre napoléonien datant de 1840. Or celui-ci est en mauvais état. En conséquence, les archives départementales envisagent de récupérer ce document et ses annexes pour le préserver. La Commune pourrait néanmoins conserver cette pièce d'archives et ses annexes sous réserve d'une restauration.

Des devis ont été demandés en ce sens aux sociétés Pergamena et Kossman, spécialisées dans ce domaine. Les archives départementales ont donné leur avis technique sur ces devis et préconisent de retenir le devis de Pergamena option 3 pour un montant de 11 559.47 € HT. Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pourrait également contribuer au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal après discussion, et à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux de rénovation du cadastre napoléonien pour un montant de 11 559.47 € HT
- sollicite de Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux ;
- sollicite une subvention aussi élevée que possible de la DRAC pour aider au financement de ces travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## ***2016-04-11 : SITE DU MOULIN NEUF – DEVENIR DES GITES DE KERIOCHE***

Le site du Moulin Neuf est actuellement composé de 30 logements au lieu-dit Kerioche en PLUHERLIN, 30 autres Sous-le-Bois à MALANSAC et d'une auberge.

Des travaux de réhabilitation seront engagés par Questembert Communauté à compter de fin 2016 pour un montant de 4.4 millions d'euros. Ces travaux consisteront en :

- la démolition des logements de Sous-le-bois (travaux qui viennent de commencer),
- leur remplacement par des chalets au nombre de 50 sur le site de Sous-le-bois ;
- des travaux d'adaptation pour l'accessibilité de l'auberge ;
- l'aménagement de l'aire de stationnement principale côté ROCHEFORT EN TERRE ;
- la réalisation d'une passerelle au-dessus de l'étang pour relier les logements de Sous-le-bois à l'auberge.

Faute de financement, à ce jour, le site de Kerioche ne fait pas partie du projet et son avenir est pour le moins flou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, interpelle QUESTEMBERTE Communauté afin que dans les meilleurs délais une solution soit trouvée pour les gîtes de Kerioche afin qu'ils ne se détériorent pas et qu'ils fassent l'objet d'une valorisation dans le cadre de la dynamique touristique et économique du secteur.

## ***2016-04-12 : REORGANISATION DU SERVICE DE LA CANTINE***

Dans le cadre de l'amélioration du service de la cantine, une réunion a eu lieu le 21 juin dernier avec Anne BEGO et Jean Pierre GALUDEC, adjoints, ainsi que le personnel de l'OGEC intervenant à la cantine, le Président de l'OGEC et le directeur de l'école St Gentiën.

Le constat a été fait que des améliorations pouvaient être apportées au fonctionnement actuel de la cantine.

A l'issue de cette réunion des propositions d'amélioration du service ont été proposées. Outre celles d'ordre matériel (douchette, claustres, chariot...), elles sont les suivantes :

- dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours à l'école, le temps du repas est désormais diminué. Il est donc décidé qu'il y aurait un service commun aux petits et aux grands et non plus deux pour limiter les va-et-vient.
- les intervenants disposeront d'un temps de repas de 20 mn, en dehors du temps du travail pris en charge par la commune.
- avec ces deux mesures, le temps de travail des trois intervenants de l'OGEC passe de 1 h 30 à 1 h 00 par jour.
- en contrepartie, renfort d'une personne faisant partie du personnel communal, sur 1h30 afin d'aider au service et à la surveillance du temps de repas et aider au débarras de la cantine en fin de service.

Anne BEGO s'est rendue ce jour à la cantine afin de tester l'organisation telle que proposée ci-dessus : elle paraît pertinente et pourrait donc être applicable à la rentrée de septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après discussion, et à l'unanimité :

- approuve les améliorations telles que listées ci-dessus.
- décide le principe d'augmenter le temps de travail de l'agent communal chargé de l'entretien des locaux qui passerait ainsi de 20 h 00 à 24 h 30 par semaine à compter de septembre 2016.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'avenant au contrat de mise à disposition du personnel de l'OGEC pour le service de la cantine.

#### ***2016-04-13 : ACQUISITION TERRAIN SECTION I N°277***

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'Anne-Marie BUINO qui se propose de céder à la Commune de PLUHERLIN la parcelle cadastrée I n°277 d'une contenance de 8 ha 32 a et 70 ca. Sur ce terrain, passe le chemin de randonnée pédestre.

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le principe de l'acquisition de cette parcelle.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### ***POUR INFORMATION***

***Devis alarme mairie*** : le devis de l'entreprise AT2S de QUESTEMBERG pour la mise en place d'une alarme à la mairie a été accepté pour un montant de 1 961.74 € HT.

***Salle les Grées – problème pompe à chaleur*** : une expertise, réalisée par le cabinet EURISK a eu lieu début juin en présence de tous les intéressés. Ses conclusions viennent d'être rendues. Au vu de cette expertise, GROUPAMA, assureur dommages-ouvrage de la Commune vient de nous informer qu'elle prenait en charge ce désordre dans le cadre du contrat.

***Présentation de l'état d'avancement du PLUi*** : Un diaporama est présenté aux membres du Conseil Municipal concernant l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

***Salle les Grées – retransmission des demi-finales de l'Euro***. Elles auront lieu à la salle les Grées les 6 et 7 juillet prochain.

***Aire de jeux*** : les travaux de terrassement sont effectués. La mise en place des jeux aura lieu dans les prochains jours.

**Bulletin municipal** : il sera livré vendredi pour une distribution à compter du samedi 02 juillet.

**Questembert Communauté : le bilan du service déchet** est positif, les tonnages d'ordures ménagères ont diminués de – 9 % en 2015 par rapport à 2010. Les apports en déchetteries ont, quant à eux, augmentés de 13 %.

**Questembert Communauté : Site du Moulin Neuf** : l'étang fera, sans doute, l'objet d'un curage. Plusieurs options sont actuellement à l'étude.

**Fait à PLUHERLIN, le 29 juin 2016**

**René DANILET,  
Maire de PLUHERLIN**



\*\*\*\*\*